



DESTINATAIRES : À tout le personnel, les gestionnaires et les médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 30 décembre 2020

OBJET : La campagne de vaccination COVID-19 se poursuit auprès des usagers, du personnel soignant et des médecins

La vaccination a débuté le 23 décembre et s'intensifiera au cours des prochaines semaines au Québec et dans la région. Deux vaccins sont actuellement accessibles et permettront de lutter efficacement contre la pandémie de la COVID-19, soit le Pfizer-BioNTech et le Moderna.

Ces deux vaccins sont :

- sécuritaires et ont obtenu toutes les homologations habituelles;
- ont le même niveau d'efficacité et nécessitent deux (2) doses pour assurer l'immunité.

Priorisation de la vaccination

Les experts en immunisation du Québec ont défini une priorisation afin de protéger adéquatement les citoyens du Québec. Un premier objectif vise à protéger les personnes les plus vulnérables pour éviter des décès, des complications et des hospitalisations. Un autre objectif est de préserver les capacités de fonctionnement du réseau de la santé.

De façon générale, au niveau des travailleurs du réseau de la santé, les personnes qui donnent des soins directs à la clientèle doivent être rejoints prioritairement. Une séquence de vaccination a été définie par le MSSS, laquelle a été analysée et déclinée régionalement de sorte à prendre en considération nos réalités locales. Les différents groupes ciblés sont appelés pour un rendez-vous de vaccination selon l'ordre suivant :

Priorité 1 : CHSLD publics et privés-conventionnés ainsi que les RI-RTF qui accueillent des aînés;

Priorité 2 : Zones rouges, unités COVID, soins intensifs COVID et site de surcapacité;

Priorité 3 : Les travailleurs des centres hospitaliers selon d'ordre de criticité du secteur;

Priorité 4 : Les travailleurs de la santé du CISSS de Chaudière-Appalaches qui offrent des services de soutien à domicile pour la clientèle de plus de 70 ans.

La liste des travailleurs de la santé des groupes ciblés est fournie par les gestionnaires des secteurs concernés. La liste des médecins, dentistes et pharmaciens est fournie par la DSP. Les appels sont faits en respect de la séquence établie, aucune demande parallèle ne sera traitée. Par exemple, un conjoint ne faisant pas partie du groupe ciblé en cours de vaccination.

Seuls le personnel soignant et les médecins qui ont reçu un appel de la centrale de rendez-vous peuvent communiquer avec celle-ci. Si vous faites partie du groupe ciblé et que vous n'avez pas été contacté :

1. vérifiez d'abord vos boîtes vocales (des messages sont laissés par la centrale de rendez-vous).
2. communiquez avec votre gestionnaire pour qu'une vérification des listes soit faite.

Le vaccin de Pfizer-BioNTech – État de situation

- 36 usagers et 974 membres du personnel et médecins ont reçu ce vaccin jusqu'à maintenant.
- Il est administré dans les deux centres de vaccination établis, soit le Centre Paul-Gilbert et l'Hôpital de Saint-Georges.
- 1950 doses sont attendues au cours des deux prochaines semaines. 50 % des doses reçues sont actuellement conservées afin de pouvoir administrer la 2^e dose si un problème d'approvisionnement survenait. La santé publique et le gouvernement espèrent toutefois que Pfizer lèvera cette obligation rapidement afin de pouvoir administrer une 1^{re} dose au plus grand nombre possible.
- Aucune manifestation clinique indésirable attribuable au vaccin contre la COVID-19 n'a été signalée à notre Direction de santé publique régionale depuis le début des cliniques de vaccination dans la région.

Le vaccin de Moderna

- Le vaccin Moderna sera réservé exclusivement aux usagers des CHSLD. Le personnel œuvrant en CHSLD ne pourra donc pas se faire vacciner sur son lieu de travail. Il devra plutôt se déplacer dans l'un des deux centres de vaccination dédiés.
- Les premières doses ont été reçues le 30 décembre dans le dépôt provincial.
- La redistribution dans tous les CHSLD de la région est à convenir.
- Ce vaccin exige moins de contraintes de transport et de manipulation. Il permettra donc de vacciner directement dans les CHSLD.

Ces mesures et ces priorités sont mises en place afin de protéger les personnes les plus vulnérables tout en respectant rigoureusement les directives des fabricants de vaccins. Elles pourront évoluer au cours des prochaines semaines.

L'importance de la vaccination

Le vaccin demeure le meilleur moyen pour se sortir de cette situation exceptionnelle liée à la COVID-19 et reprendre le cours normal des activités. Pour ce faire, nous devons obtenir le plus haut taux possible de vaccination chez le personnel, les médecins et la population. Ne retardez pas votre vaccination si vous obtenez un rendez-vous.

Pour toutes questions concernant la vaccination, le personnel est invité à se référer à la [Foire aux questions](#).

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim